



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/57
21 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 21 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des dispositions du document final du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la situation en Géorgie, qui s'est tenu à Lisbonne en décembre 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, compte tenu de son importance, en particulier dans le contexte du débat relatif au rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie), que doit prochainement tenir le Conseil.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter CHKHEIDZE

ANNEXE

Déclaration du Sommet de Lisbonne

Paragraphe 20

20. Nous réaffirmons notre adhésion sans réserve aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons le nettoyage ethnique, qui s'est soldé par des destructions massives et l'expulsion par la force de la population majoritairement géorgienne d'Abkhazie. Les agissements destructeurs des séparatistes, qui se sont opposés au retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à la décision de tenir des élections en Abkhazie et dans la région du Tskhinvali et de l'Ossétie du Sud, réduisent à néant les efforts entrepris jusqu'ici pour parvenir à un règlement politique de ces conflits. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, doit continuer, avec le concours de la Fédération de Russie, à contribuer activement à la recherche d'un règlement pacifique.
